

Code de vie 2025-2026 Nouvelle école du CRJDA

Écart de conduite mineurs		Écart de conduite majeurs	
Niveau 1 Comportements qui affectent seulement l'élève	Niveau 2 Comportements qui nuisent aux élèves autour	Niveau 3 Comportements qui affectent l'environnement en général/qui perturbent le bon fonctionnement de la classe ou de l'espace de vie commun	Niveau 4 Comportements dangereux ou interdits dans la société
<ul style="list-style-type: none"> Je n'effectue pas le travail demandé Je cours dans le couloir Je dors sur mon bureau Je n'ai pas mon matériel Je brise mon matériel en classe (feuille, travaux, crayons) Je n'ai pas la bonne tenue vestimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> Je refuse d'utiliser le moyen proposé par l'adulte Je parle fort, je crie, je fais du bruit inutile Je chante, je siffle, je fais des bruits de bouche Je ne respecte pas la bulle des autres Je ne respecte pas les règles du jeu Je passe des commentaires négatifs aux autres Je ne suis pas à l'endroit indiqué par l'adulte Je suis impoli envers mes pairs Je ne respecte pas les limites de la cour d'école Je ne respecte pas le code des contacts physiques autorisés. 	<ul style="list-style-type: none"> Je lance du matériel de manière non dirigée J'ai des comportements sexualisés inappropriés en milieu scolaire J'endommage le matériel de l'école Je refuse de collaborer avec l'adulte malgré les moyens proposés Je manque de respect envers un adulte Je fais des commentaires à connotation sexuelle Je bouscule les autres Je refuse de sortir de classe Je sors de classe Je ferme la porte violemment <p>Écart de conduite du niveau 1 et 2 qui se poursuivent malgré des interventions diversifiées et répétées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Je naïgue les autres, je tiens des propos méchants ou dégradants envers les autres Je crache sur quelqu'un Je possède, je vends ou je consomme des substances illicites Je pose des gestes de violence à caractère sexuel (VACS) Je frappe quelqu'un intentionnellement Je brise du matériel (vandalisme) Je mords quelqu'un Je menace Je fugue Je lance des objets aux autres Je vole Je pose des gestes de violence ou j'intimide J'ai des comportements sexuels préoccupants Je divulgue des informations confidentielles dans l'espace scolaire (ex.: raison de placement)
Interventions éducatives (Les interventions des niveaux précédents peuvent toujours s'appliquer.)			
<ul style="list-style-type: none"> Proximité physique Prendre un premier contact avec le jeune (valider son émotion, son besoin) Rappeler verbalement la consigne (consigne Alpha) Offrir un délai Proposer des moyens (discussion, questionnement, etc.) dans le but de désamorcer la situation Modélisation Utiliser l'humour Ignorance intentionnelle Utiliser le système d'émulation (renforcement différenciel) Prendre un moment de recul (l'adulte) Savoir donner le relai à un autre adulte 	<ul style="list-style-type: none"> Rappeler la consigne initiale (2e rappel) Utiliser une posture sécurisante Offrir un faux choix Offrir d'utiliser le coin d'apaisement de la classe Proposer un moyen d'apaisement accompagné à l'extérieur de la classe (discussion, marche à l'extérieur, etc.) Rediriger l'attention de l'élève Expliquer ce qui dérange et les étapes à venir (nommer sa désapprobation) Rencontrer individuellement l'élève Intervention universelle auprès du groupe 	<ul style="list-style-type: none"> Changer d'intervenant (intervention auprès de l'élève) Retirer l'élève de classe avec possibilité de retour ou non, selon la gravité de la situation et sa capacité à se reprendre Retirer le groupe lorsque la sécurité des autres est compromise Demander de l'aide à la psychoéducatrice Consulter les intervenants (direction, psychoed, TES) et évaluer les prochaines étapes (réintégration... saut à l'unité...) Prévoir une rencontre avec la psychoéducatrice (comportements sexualisés...) Élaborer un protocole d'intervention spécifique P.I. / P.S.I.I Élaborer un horaire modifié *voir avec la direction 	<p style="background-color: #ff0000; color: white; padding: 2px;">Bouton d'urgence</p> <ul style="list-style-type: none"> Aviser la direction (si absente psychoed / orthopédagogue) Concentration avec les intervenants du CISS Suivi / rencontre avec un professionnel Élaborer un plan de réintégration Rencontrer avec le policier éducateur (à valider) Rencontrer avec la direction
Conséquences éducatives (Les conséquences des niveaux précédents peuvent toujours s'appliquer.)			
<ul style="list-style-type: none"> Récréation dirigée Gestes réparateurs Changer d'activité Retrait du matériel Reconnaître ses torts 	<ul style="list-style-type: none"> Retrait de la classe avec retour possible Faire une réflexion accompagnée Lecture en lien avec le comportement, faire une affiche éducative Travaux communautaires dans l'établissement scolaire Contrat d'engagement / plan de match 	<ul style="list-style-type: none"> Retour à l'unité*autorisé et entendu avec la direction Retour progressif Appel aux agents *valider avec la direction sauf si urgence 	
Appareils mobiles			
Les élèves ne doivent pas utiliser de téléphones cellulaires, d'écouteurs, de lunettes connectées ou d'autres appareils mobiles personnels (ex. : montres intelligentes) à l'intérieur de l'établissement ainsi que sur le terrain de l'école dans les situations suivantes : Si l'enseignant l'exige dans le cadre de son enseignement à des fins pédagogiques et/ou il lui a fourni une autorisation écrite à cet effet ; Si un élève a des besoins spécifiques liés à sa santé, l'utilisation d'un appareil mobile peut être autorisée, s'il en fait la demande; Si un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage nécessite l'utilisation d'un appareil mobile connecté pour faciliter sa participation aux activités pédagogiques.			
Vouvoiement			
Le vouvoiement est de rigueur dans toutes les interactions avec les adultes. De plus, les adultes de l'école sont appelés par « Monsieur » ou « Madame » suivi de leur prénom ou de leur nom de famille.			
Les conséquences peuvent être prises dans les niveaux 1-2 pour les niveaux 3-4, la direction doit être avisée car je suis responsable de la vie du processus d'intervention. La suspension, même en niveau 3-4- n'est pas obligatoire ; Il faut recourir à d'autres moyens éducatifs avant et c'est à la direction de l'école de prendre cette décision (Voir article de LIP)			